

**Délibération du Conseil Municipal****D.2024-016****Commune de LAUZERTE****ACTE : 7.5.1**

L'an deux mille vingt-quatre et le 20 Mars à 20h, le Conseil Municipal de LAUZERTE s'est réuni en session ordinaire à la Mairie, sous la présidence de M. François LE MOING.

Etaient présents : MMES BASSO-GUICHARD, DENIS, GAUCHET, MAZILLE.  
MRS BERTHAUX, CAM, LE MOING, PIERASCO, ZULIAN

Procuration : MME LARONDE A M. BERTHAUX

Excusé(e)s / Absent(e)s : MMES BOURCIER ET NEGRE ; MRS BADOE ET BAÏADA

Secrétaire : FERNAND ZULIAN

Date de la convocation : 14/03/2024

Nombre de conseillers : 14 Nombre de présents : 9 Nombre de votants : 10

❖ **OBJET : DEMANDE DE SUBVENTION - RESTAURATION DU RETABLE BAROQUE DE LA VIERGE EN L'EGLISE ST BARTHELEMY**

Vu la délibération N° D.2024-002.1.3.1 autorisant M. le maire à signer la convention avec la fondation du patrimoine pour démarrer une collecte de fonds

M. le Maire signale au conseil la nécessité de faire restaurer le retable baroque dédié à la Vierge, situé dans l'église St Barthélemy. Son état présente un danger pour la sécurité des visiteurs d'une part et d'autre part il n'est pas souhaitable de laisser une telle œuvre d'art baroque déperir au risque de la perdre définitivement.

M. le Maire rappelle que cette œuvre a été conçue au milieu du 17<sup>e</sup> siècle par Jean Dussault, artisan ébéniste de Montauban. C'est une œuvre monumentale qui mesure 7,21m de haut sur 7,81m de large. Le retable a été classé Monuments Historiques en 1958. Cette opération prend place dans un processus de restauration des objets mobiliers protégés de la commune de Lauzerte en collaboration avec la DRAC (Direction Régionale des Affaires Culturelles). Elle s'inscrit dans la suite d'une étude sanitaire du retable réalisée en 2009 par Michel Parrot.

Cette rénovation permettrait de :

- Sécuriser la chapelle de la Vierge où se trouve le retable
- Sauver un mobilier de style baroque classé Monuments Historiques en 1958.
- Poursuivre le projet global de la commune pour la mise en valeur du patrimoine de notre village et améliorer son attractivité

La totalité des travaux s'élève à 201 078 € HT. Le financement est réparti ainsi :

- 40% DRAC = 80 431,2 €
- 20% Département = 40 215,6 €
- 20% Région = 40 215,6 €
- 20% Autofinancement et / ou Mécénat (Fondation du Patrimoine) = 40 215,6 €

Monsieur le Maire sollicite le conseil municipal pour valider cette demande de subvention auprès de la DRAC, de la région et du département.

**Le CONSEIL MUNICIPAL, après en avoir délibéré, à l'unanimité :**

- **ACCEPTE** : Le projet de restauration du Retable de l'église Saint BARTHELEMY
- **AUTORISE** : Monsieur Le Maire à effectuer les demandes de subvention auprès de :
  - la DRAC pour 80 431,2 €
  - la Région pour 40 215,6 €
  - du Département pour 40 215,6 €
  - Mécénat (Fondation du Patrimoine 20%) et /ou Autofinancement = 40 215,6 €
- **CHARGE** : Monsieur le Maire ou son représentant, en son absence, à procéder à toutes les démarches et formalités administratives nécessaires.

Fait et délibéré en Mairie, les jour, mois et an que dessus.

  
Le Maire,  
François LE MOING